



Foire aux questions dans le cadre du 49^{ème} cycle d'appel à propositions de l'AWDF

Qui sommes-nous

1. Le [Fonds Africain pour le Développement de la Femme-AWDF](#) est une organisation panafricaine octroyant de subvention afin de soutenir la réalisation et le respect des droits des femmes africaines à travers l'appui financier des organisations de femmes autonomes sur le continent. L' AWDF soutient les actions visant à faire progresser les droits des femmes dans nos trois thématiques stratégiques: [les droits à l'autonomie corporelle et à la santé](#), [les droits à la sécurité et à la justice économique](#), et [leadership, participation et paix](#). L'AWDF lance deux appels à propositions chaque année en invitant les organisations qui répondent à tous nos critères d'éligibilité à présenter une demande de financement.
2. **Type de subvention**

Il existe deux types de subventions pour lesquelles vous pouvez présenter une demande.

1. Les **subventions principales** sont destinées à des projets répondant aux trois domaines thématiques de l'AWDF et qui sont uniquement mis en œuvre en Afrique

. Si vous soumettez une demande de subvention principale, vous pouvez demander un montant maximum de 50 000 USD pour 12 mois si vous travaillez dans un pays. Si vous travaillez dans deux ou plusieurs pays, vous pouvez demander un montant maximum de 100 000 USD pour 12 mois

2. Les **subventions principales-Kasa** sont pour les organisations dirigées par des femmes enregistrées et opérant au **Ghana, au Nigeria et au Sénégal** et travaillant dans la lutte contre la violence sexuelle.

La subvention Kasa est spécifiquement destinée aux interventions sur la violence sexuelle.

L'Initiative de recherche sur la violence sexuelle définit la violence sexuelle comme suit <https://www.svri.org/research-methods/definitions>.

La violence sexuelle/l'abus sexuel désigne tout acte sexuel ou tentative d'obtenir un acte sexuel, ou les commentaires ou les actes sexuels non désirés ou la traite, qui sont dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition par quiconque, quelle que soit sa relation avec la victime, dans n'importe quel contexte, y compris à la maison et au travail.

3. Combien de demande de subvention puis-je soumettre dans le cadre de cet appel à propositions?

Si votre organisation est enregistrée et opère au Ghana, au Nigeria ou au Sénégal, vous pouvez soumettre une demande pour les principales subventions et une autre demande pour la subvention Kasa!. Si votre organisation **n'est pas enregistrée** au Ghana, au Nigeria ou au Sénégal, vous pouvez uniquement soumettre une demande pour la subvention principale de l'AWDF.

Critères d'éligibilité

4. Est-ce que l'AWDF finance les organisations qui sont enregistrées et/ou dont le siège se trouve en dehors de l'Afrique (ou en dehors de l'un des pays éligible de LFS)?

L'AWDF ne finance pas les organisations qui ne sont pas enregistrées et qui n'ont pas leur siège social en Afrique et/ou les organisations qui ne sont pas dirigées par des femmes africaines (cadres supérieurs, équipe exécutive, conseil d'administration...)

5. Est-ce que l'AWDF soutient les organisations qui sont dirigées par des hommes: c'est à dire ayant un homme comme directeur exécutif/directeur général ou président du conseil d'administration de l'organisation?

L'AWDF ne peut considérer que les candidatures des organisations dirigées par des femmes: organisations ayant une femme comme directrice exécutive et comme présidente du conseil d'administration et dont la majorité (au moins 70%) de l'ensemble des membres du conseil d'administration et du personnel sont des femmes ou s'identifient en tant que femmes.

6. Est-ce que l'AWDF finance les organisations enregistrées depuis moins de trois ans?

L'AWDF n'accepte généralement pas les demandes d'organisations qui n'ont pas été enregistrées depuis au moins trois ans. Toutefois, dans des circonstances extrêmement rares, l'AWDF examinera les demandes d'organisations enregistrées depuis moins de trois ans qui sont dirigées par des groupes de femmes et de filles particulièrement marginalisés notamment les femmes et les filles vivant avec le handicap, des femmes et des filles LBTQI+, les travailleuses du sexe, les femmes réfugiées et migrantes, les femmes vivant avec le VIH/SIDA, les jeunes féministes et les autres groupes de femmes confrontées à d'autres formes de discrimination.

7. Est-ce que l'AWDF soutient les organisations communautaires de base?

Oui, l'AWDF accepte les demandes de subvention venant des organisations communautaires de base si elles répondent à nos critères d'éligibilité

8. Est-ce que l'AWDF accepte les demandes des organisations à but lucratif ?

L'AWDF ne finance pas les organisations à but lucratif

9. L'AWDF soutient-elle les organisations confessionnelles ou religieuses ?

Les organisations ayant pour mission de faire du prosélytisme ou de convertir ne sont pas éligibles à faire une demande de subvention à l'AWDF. En effet, l'AWDF soutient uniquement

les organisations de la société civile dirigées par des femmes qui ne sont ni politiques et ni religieuses et qui répondent à tous les critères d'éligibilité de l'AWDF.

Les organisations ayant déjà reçu de financement de l' AWDF et les organisations recevant actuellement un financement de l'AWDF

10. Puis-je soumettre une demande jusqu'à la date limite de l'appel à propositions du 22 février 2022 si nous avons un accord de subvention encore actif avec l'AWDF?

Si votre subvention actuelle prend fin **avant** le 30 juin 2022, vous pouvez présenter une demande. Si votre subvention actuelle prend fin **après** le 30 Juin 2022, vous n'êtes pas éligible à soumettre une demande dans le cadre de cet appel à propositions. Dans ce cas nous vous encourageons à présenter votre demande pour notre prochain cycle d'appel à propositions pour le mois de Juin 2022. L'AWDF considérera également les demandes de projets achevés pour lesquels le financement demandé est une continuation du projet/travail antérieur.

11. Notre organisation a déjà reçu une subvention de l'AWDF et/ou notre organisation a une subvention en cours de l'AWDF, pouvons-nous présenter une demande?

Si la subvention précédente de l'AWDF a pris fin et qu'il n'y a aucune obligation contractuelle en cours, vous pouvez soumettre une demande. Si vous avez un accord de subvention en cours qui se termine avant le 30 Juin 2022, vous pouvez soumettre une demande. Si vous avez une subvention en cours qui se termine après le 30 Juin 2022, vous n'êtes pas éligible à soumettre une demande dans le cadre de cet appel à propositions mais serez éligible pour notre deuxième appel à propositions en Juin 2022.

12. Notre organisation a déjà bénéficié d'une subvention principale de l'AWDF ou notre organisation a déjà bénéficié d'une subvention LFS ou notre organisation a déjà bénéficié d'une subvention dans un des domaines thématiques de l'AWDF, pouvons-nous demander une subvention pour une autre catégorie de subvention et/ou dans un autre domaine thématique de l'AWDF?

Oui, vous pouvez soumettre une demande pour l'un des types de subvention tant que vous remplissez les critères d'éligibilité (dirigée par des femmes, opérant dans un ou plusieurs domaines thématiques de l'AWDF, le total du montant demandé ne dépasse pas plus de 50% du revenu annuel précédent, la couverture géographique, etc.). Vous pouvez soumettre une demande de subvention dans un autre domaine thématique différent du projet précédemment financé par l'AWDF.

13. Est-ce que l'AWDF peut nous soutenir avec une lettre de référence s'il a déjà financé notre travail ou est-ce que nous pouvons fournir le nom et l'adresse de notre contact au sein de l'AWDF pour présenter une demande de subvention à l'AWDF ?

Nous n'acceptons pas les lettres de recommandation du personnel de l'AWDF, car nous considérons cela comme un conflit d'intérêts. Nous n'acceptons que les lettres de recommandations indépendantes et externes à l'AWDF (autres que l'AWDF).

Demande de subvention en tant que consortium et / ou demande de subvention multi-pays

14. Est-ce que l'AWDF accepte les candidatures d'organisations travaillant en partenariat/consortiums, coalitions, etc.?

L'AWDF accepte les candidatures pour des projets à mettre en œuvre par plus d'un partenaire tant que la demande émane d'un seul partenaire et que tous les partenaires désignés répondent à tous les critères d'éligibilité. Si vous soumettez une candidature pour un projet de consortium ou plus de deux organisations, nous prendrons en considération l'éligibilité et le

revenu de l'organisation postulante et non le revenu combiné de tous les partenaires dans le consortium/coalition. Nous acceptons également les demandes d'organisations qui ne travaillent pas avec des partenaires.

15. Est-ce que l'AWDF accepte les demandes de subvention multi-pays ?

L'AWDF accepte les demandes de subvention multi-pays tant que la justification du travail dans plus d'un pays est claire et stratégique avec un impact bien défini et mesurable dans chaque pays.

16. Une organisation travaillant dans deux ou plusieurs pays peut-elle présenter une demande de subvention pour travailler dans un seul pays ou doit-elle nécessairement présenter une demande de subvention pour travailler dans plusieurs pays ?

Une telle organisation peut présenter une demande de subvention pour travailler dans un seul pays ou dans plusieurs pays. Pour cet appel à propositions, les organisations travaillant dans plusieurs pays peuvent présenter une demande de subvention pour un montant maximum de 100.000 USD pour un an, tandis que les organisations travaillant dans un seul pays peuvent présenter une demande de subvention pour un montant maximum de 50.000 USD par an.

17. Est-ce que nous pouvons avoir plusieurs profils sur la plateforme en ligne de demande de subvention de l'AWDF ou est-ce qu'une seule personne devrait s'inscrire pour accéder à un seul profil pour l'ensemble de l'organisation ou du partenariat ?

Pour des raisons de sécurité des données, nous recommandons que chaque organisation n'ait qu'un seul profil pour l'organisation sur la plateforme en ligne.

18. La subvention principale soutient-elle les demandes de subvention provenant des mouvements, compte tenu du fait que les mouvements n'ont pas la structure conventionnelle d'une organisation et qu'ils ne sont pas généralement enregistrés ?

L'AWDF finance le travail du mouvement et au fil des ans a financé un certain nombre d'activités du mouvement. Cependant, une organisation de défense des droits des femmes devra présenter la demande au nom du mouvement puisque nous ne finançons pas actuellement d'organisations non enregistrées. Ces demandes de subvention devront suivre notre processus d'octroi de subvention habituel.

L'information financière

19. Quand l'AWDF dit que vous pouvez demander jusqu'à 50% du total de votre revenu organisationnel, que voulez-vous dire ?

Nous cherchons à comprendre le revenu total de l'organisation (pas des projets individuels) de n'importe quelle source (pas seulement AWDF et pas seulement les subventions, cela peut être des fonds propres de l'organisation également) au cours des trois dernières années. Nous avons demandé des informations sur vos revenus totaux des trois dernières années, car nous sommes conscientes de l'impact du COVID 19 sur les revenus des organisations dirigées par les femmes africaines. À ce titre, nous examinerons les demandes ne représentant pas plus de 50% du revenu moyen au cours des trois dernières années.

20. Existe-t-il des directives supplémentaires concernant le budget (c'est-à-dire des informations relatives aux coûts directs/indirects et aux coûts éligibles et inéligibles) ?

Oui, il existe des directives dans le système Salesforce concernant les catégories de budget spécifiques telles que les coûts directs et indirects. Le guide du budget se trouve à la

première feuille Excel du modèle de budget.

21. Quel type d'activités et de coûts l'AWDF financera-t-il dans le cadre du développement institutionnel ?

Pour le développement institutionnel, nous examinons les dépenses opérationnelles telles que, mais sans s'y limiter, le développement du personnel, la rémunération, les dépenses de fonctionnement (le loyer du bureau- l'électricité et autres), l'internet, les réparations et les coûts de maintenance. Le modèle de budget est accompagné de lignes budgétaires éligibles qui peuvent vous guider

22. Est-ce que l'AWDF n'accepte que les comptes audités ?

L'AWDF accepte les comptes audités **ou** les comptes non audités signés par la direction ou le conseil d'administration de l'organisation. Si vos comptes 2021 n'ont pas encore été audités ou vérifiés indépendamment, nous accepterons vos comptes audités de 2020.

23. Est-ce que l'AWDF transfère des fonds dans tous les pays d'Afrique ? Soudan, Somalie, etc.

En raison des restrictions de transfert bancaire imposées par le gouvernement du Ghana par le Bureau de Contrôle des Avoirs Étrangers (Office of Foreign Assets Control- OFAC) et autres' AWDF n'est pas en mesure de transférer des fonds au Soudan, au Soudan du Sud, en Syrie et en Irak. Si les demandes de subventions sont retenues, les organisations de défense des droits des femmes de ces pays peuvent envisager de conclure un accord avec d'autres organisations de défense des droits des femmes dans les pays éligibles pour agir en tant que sponsors fiscaux pour leur subvention.

Calendrier de l'appel à propositions et chronologie de l'évaluation des demandes de subvention

24. Quelles sont les dates à retenir de cet appel à propositions ?

L'appel à propositions de l'AWDF a été lancé le **25 janvier 2022** et sera ouvert jusqu'au **22 février 2022**.

25. Comment se passe le processus d'évaluation des demandes et combien de temps faut-il entre le dépôt d'une demande et l'approbation d'une subvention ?

L'AWDF reçoit généralement plus de 1000 demandes à chaque cycle d'appel à propositions et nous avons un processus robuste pour examiner chaque demande. Toutes les candidatures qui répondent à nos critères d'éligibilité et répondent le mieux à nos priorités thématiques sont évaluées par notre département des programmes, le cas échéant, avec la contribution de nos conseillers experts régionaux. Après l'évaluation des candidatures présélectionnées, nous demandons des références sur les organisations et compilons des rapports sur toutes les candidatures présélectionnées qui seront présentés à notre conseil d'administration pour évaluation et décision finale. Les candidatures soumises au cycle d'échéance du 22 février 2022 seront présentées au conseil d'administration de l'AWDF en mai 2022.

Les candidatures retenues recevront une notification d'ici la fin du mois de juin 2022.

Questions relatives à l'appel de propositions du cycle 49

26. Une organisation disposant d'un budget annuel de 200 000 USD pour 2021 peut-elle présenter une demande dans le cadre de cet appel à propositions ?

Dans le cadre de cet appel à propositions, les organisations demandeurs de subvention disposant d'un revenu annuel de 2021 de 200.000 USD ou plus peuvent présenter une demande pour des projets multi-pays pour un montant maximum de 100.000 USD par an. Cependant, les organisations dont le revenu annuel de 2021 s'élève à 100 000 USD ou moins ne peuvent demander que le montant maximum de 50 000 USD par an, si leur budget peut soutenir ce montant de la demande (le montant maximum de la demande de subvention doit présenter 50% du revenu annuel de 2021).

27. Les organisations qui soutiennent les femmes entrepreneures peuvent-elles demander la subvention principale ?

L'AWDF soutient les femmes qui travaillent sur des interventions d'entreprises sociales pour améliorer leurs compétences entrepreneuriales. Toutefois l'AWDF ne soutient pas les interventions à but lucratif.

28. Quel est le groupe d'âge des jeunes femmes ?

L'AWDF considère les jeunes femmes entre 18 et 24 ans